

Séance du :

13 mars 2025

Date de la convocation :

7 mars 2025

Date d'affichage :

7 mars 2025

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 21

Délibération n° 20240313.01

**Avis sur la création d'une ligne électrique aérienne à 400 000 volts
entre Amiens et Petit-Caux**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq le treize mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Alain Trouessin.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de :

Claudine Pariche (pouvoir donné à Alain Trouessin), Isabelle Hochart (pouvoir donné à Eric Pruvost), Elodie Jolly (pouvoir donné à Francis Siodmak), Guillaume Debeaurain (pouvoir donné à Jean-Christophe Raguet), Elodie Lemaigre (pouvoir donné à Martine Touzain), Brigitte Leborgne (pouvoir donné à Maurice Petit), Xavier Leconte (pouvoir donné à Patrick Lamy).

Absent excusé sans pouvoir : Marc Jourdain

Absent non excusé : Christian Adam

Madame Martine Touzain a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

L'article L.123-1 et suivants du Code de l'environnement ;

L'article L.122-1 du Code de l'environnement et notamment son titre V ;

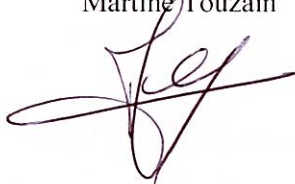
Le courrier reçu de la DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie en date du 17 janvier 2025 sollicitant l'avis du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions réglementaires applicables, sur le projet de création d'une ligne électrique aérienne à 400 000 volts entre Amiens et Petit-Caux ;

Considérant que :

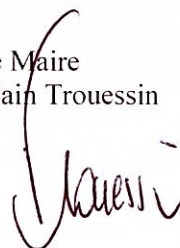
- le projet de création d'une nouvelle ligne électrique aérienne haute-tension, à deux circuits 400 000 volts, d'environ 80 km, entre Argœuves (à proximité d'Amiens) et le futur poste de Navarre (Petit-Caux 76), porté par la société « Réseau de Transport d'Électricité » (RTE), gestionnaire du réseau public de transport d'électricité haute tension en France métropolitaine, filiale d'EDF ;
- ces travaux sont nécessaires pour répondre aux besoins croissants de consommation électrique.
- cette future ligne renforcera la sécurité du réseau électrique entre la Normandie et les Hauts-de-France en transportant jusqu'à 6 000 MW supplémentaires afin :
 - ° d'accompagner l'arrivée massive de production électrique décarbonée sur la façade Manche-Mer du Nord nécessaire à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone d'ici 2050 pour laquelle la France et l'Union européenne se sont engagées ;
 - ° d'accueillir de nouveaux transits électriques afin de permettre l'électrification des usages, la réindustrialisation et la décarbonation des industries dans la Vallée de la Seine et la zone de Dunkerque.
- par courrier du 17 janvier 2025, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Normandie, sollicite l'avis des collectivités sur ce projet et pour ce faire a transmis l'entier dossier de consultation. Ce dossier contient les demandes de déclaration d'utilité publique, les mémoires techniques et cartographies déposées par le RTE auprès du ministère de l'Énergie et de la préfecture de la Somme à la fin de l'année 2024.

L'intégralité de ces documents ayant été communiquée au préalable de cette séance, et toutes questions ayant pu être posées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le projet de création d'une ligne électrique aérienne à 400 000 volts entre Amiens et Petit-Caux ;

La Secrétaire de séance
Martine Touzain



Le Maire
Alain Trouessin



Acte transmis au représentant de l'état le **19 MARS 2025**
Publié le

19 MARS 2025